

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Extrait du procès verbal des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2017

Etaient présents :

Monsieur Christine THIEL (Berviller), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER (pouvoir de M. Vincent CRAUSER), Monsieur Benoît CRUSEM, Monsieur Alain PIFFER, Mme Christelle EBERSVEILLER, Mme Sylviane FESTOR-MEGEL (pouvoir de Mme Florine HARLÉ), Mme Jacqueline PAUL, Monsieur Philippe SCHUTZ (pouvoir de M. Patrick BECK), Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Turgay KAYA, Madame Gilda DOUCET (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (pouvoir de M. Alain ALBERT) (Coume), Monsieur François PAYSANT (Dalem), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange) Monsieur Pascal RAPP (pouvoir de Madame Claudine SWIENTY), Madame Eléonore PRZYBYLA, Monsieur Roger FLEURY, Monsieur François BLANCHOT, Madame Francine WALTER (Falck), Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen) Monsieur Joseph KELLER (Pouvoir de Mme Roselyne DA SOLLER) (Hergarten-aux-Mines), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Monsieur Serge SEBAS (Procuration de Mme Fabienne HERMANN), Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Jean-NAVEL, (Merten), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Madame Christiane MULLER, (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Jean-Victor STARCK (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Gilbert HARDT (Rémering), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, (Piblange), Monsieur François TROMBINI (Téterchen), Monsieur Jean-Michel JUNGER (Tromborn), Monsieur Fabien ARNOULD (Valmunster), Monsieur Gérard FISCHER (Velving), Monsieur Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Patrice SUMANN (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents : 57

Dont représentés : 8

Conseillers absents : 3

POINT N°8 : Reprise de la compétence assainissement - Fixation de la redevance d'assainissement non collectif

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, termine son exposé avec ce point sur la redevance d'assainissement non collectif. Il est proposé de maintenir le tarif en cours sur le Boulageois avec un tarif de 29,20 € HT en contrepartie du contrôle réglementaire à effectuer en moyenne tous les 6 ans, car ce tarif n'existait pas dans les syndicats dissous. Avant toute facturation sur le territoire des 11 communes de l'ex-Houve, il sera procédé à un recensement des installations concernées (non raccordables au réseau public d'assainissement).

L'exposé du Vice-président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De fixer le tarif de la redevance d'assainissement non collectif à 29,20 € HT par an,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives et financières afférentes,

Fait à Boulay, le 19/12/ 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

André BOUCHER